



Heures supplémentaires obligatoire

Par **marie68**, le **29/07/2013** à **13:57**

BONJOUR

J'aimerais savoir si mon patron peut m'imposer de travailler 8heures45 par jour pendant 5 jours pendant une longue durée sachant que je vais devoir engager une nouvelle gardienne pour mon fils de 4 mois car ma gardienne ne travail pas le mercredi et que mon patron ne majore pas les heures supplémentaires on récupéré exactement les heures faite en RTT même si on atteint des fois par ans presque la centaine d'heures sup.

Par **P.M.**, le **29/07/2013** à **17:33**

Bonjour,

L'accomplissement d'heures supplémentaires n'a rien à voir avec la Réduction du Temps de Travail et s'il doit y avoir Repos Compensateur de Remplacement, c'est majorations comprises sachant que cela ne peut provenir qu'un d'un Accord Collectif ou sur décision de l'employeur lorsqu'il y a un Comité d'entreprise...

L'employeur est en droit de vous demander d'accomplir des heures supplémentaires dans les limites légales qui sont, sauf dérogation, de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...